

Des commissions permanentes équilibrées

Baptiste Laville (Verts)

Les élections cantonales de 2025 ont profondément modifié l'équilibre politique au sein du Parlement, renforçant considérablement les grands partis.

La répartition de la législature 2026-2030 des sièges dans les commissions permanentes traduit cette évolution, en accordant une place prépondérante aux grands groupes parlementaires et en marginalisant les plus petits. Dans les commissions de sept membres, c'est au total 1/6^{ème} du Parlement (dix élu-es), qui ne disposent que d'une seule et unique voix consultative.

Cette situation porte atteinte à la diversité des points de vue et nuit ainsi au bon fonctionnement démocratique des institutions. Les commissions constituent le cœur du travail parlementaire : elles examinent en profondeur les objets législatifs, préparent les décisions et exercent une fonction essentielle. Leur composition doit donc refléter la pluralité du Parlement et garantir à chaque groupe, quelle que soit sa taille, la possibilité d'y participer pleinement.

Pour ces raisons, la présente motion interne demande au Bureau du Parlement d'élaborer une modification du règlement du Parlement, notamment de ses dispositions relatives à la composition des commissions permanentes, afin de garantir, tout en conservant le même nombre de sièges dans chaque commission, que tous les groupes parlementaires disposent d'au moins un siège dans chacune d'elles. Les sièges restants seront ensuite répartis entre les groupes selon leurs forces politiques respectives.

Baptiste Laville (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
 - Raphaël Breuleux (Verts)
 - Rémy Meury (CS-POP)
 - Magali Rohner (Verts)
 - Philippe Bassin (Verts)
 - Pauline Godat (Verts)
 - Roberto Segalla (Verts)
 - Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
 - Anita Kradolfer (Verts)
 - Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
 - Vincent Schmitt (Verts)

Intervention déposée officiellement le 17 décembre 2025